

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 20 décembre 2011, à 8 h 30, à la salle du comité plénier, 160, 76e Rue Est, 3e étage, Québec.

Sont présents: Mme Odette Simoneau, conseillère du district des Sentiers, présidente de l'arrondissement  
Mme Denise Trudel, conseillère du district électoral de Saint-Rodrigue  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral du Trait-Carré

Sont également présents: M. Alain Marchand, directeur d'arrondissement  
Mme Sylvie Dolbec, secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière

Est absent: M. Jean-Marie Laliberté, conseiller du district électoral des Monts

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation et le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

### **CA4-2011-0306 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg tenue le 20 décembre 2011, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **AM4-2011-0307 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables aux bibliothèques publiques, R.C.A.4V.Q. 51 - A4DA2011-042**

---

Madame la conseillère Denise Trudel donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'apporter des ajustements aux frais pour le retard dans la remise de certains biens culturels dans les bibliothèques publiques qui relèvent de la

compétence du conseil d'arrondissement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement R.C.A.4V.Q. 51.

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1, la présidente de l'arrondissement déclare la séance close à 8 h 33, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Odette Simoneau  
Présidente de  
l'arrondissement

Sylvie Dolbec  
Secrétaire d'arrondissement  
et assistante-greffière